

43 CAPUCINES

Société par actions simplifiée au capital de 16 775 000 euros
Siège social : 8 Avenue Hoche - 75008 PARIS
798 194 239 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 4 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre novembre,

OPCI BVK-French-Immobilier, société professionnelle de placement à prépondérance immobilière à capital variable (OPCI), sous la forme de société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 16-18 rue de Londres, 75009 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 813 108 933,

- Gérée et représentée par la société INVESCO REAL ESTATE MANAGEMENT, société à responsabilité limitée dont la succursale française est située 16-18 rue de Londres, 75009 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 813 442 845, avec faculté de délégation, pris en la personne de ses responsables en France, Monsieur Sébastien Daguenet et Madame Marion Géniaux,

Associée unique de la société 43 CAPUCINES

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 7 des statuts,
- Modification de l'article 21 des statuts,
- Démission des fonctions de Directeur Général de Messieurs Régis LELEU et Thomas WAGNER et nomination de trois nouveaux Directeurs Généraux en remplacement,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts relatif aux apports comme suit :

« ARTICLE 7 – APPORTS

Lors de la constitution, il a été apporté à la Société la somme de 1 (un) euro correspondant à la souscription et à la libération intégrale de 1 (une) action ordinaire d'une valeur nominale de 1 (un) euro, déposée le 23 Octobre 2013, ainsi que l'atteste le Certificat du dépositaire établi par la banque HSBC France, Agence Grands Entreprises, 103 avenue de Champs Elysées, 75008 Paris.

[...] »

Le reste de l'article demeurera inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'insérer à l'article 21 des statuts la possibilité d'utiliser la signature électronique pour l'ensemble des actes établis pour le fonctionnement de la Société.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des statuts comme suit :

« ARTICLE 21 - PROCES-VERBAUX

Quel que soit le mode de consultation choisi, les décisions de l'Actionnaire unique ou de la collectivité des Actionnaires doivent être constatés par écrit dans des procès-verbaux, retranscrits sur un registre spécial ou sur des feuillets mobiles numérotés étant précisé que le registre spécial peut être tenu sous forme électronique.

[...]

Les signatures des actes et procès-verbaux peuvent être faites de façon manuscrite ou par signature électronique.

La signature électronique peut résulter :

- (i) soit d'une signature électronique avancée au sens de l'article 26 du règlement (UE) no 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014,*
- (ii) soit, conformément à l'article 1367 du code civil, de l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.*

L'acte signé électroniquement doit être daté de façon électronique au moyen d'un horodatage offrant toute garantie de preuve. »

Le reste de l'article demeurera inchangé.

L'Associé Unique décide par ailleurs que cette nouvelle disposition statutaire est applicable dès la présente décision afin de permettre dès à présent une signature électronique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, prend acte de la démission de Messieurs Regis LELEU et Thomas WAGNER de leurs fonctions de Directeur Généraux à compter du 30 octobre 2020 et les remercie pour les services qu'ils ont rendu à la Société durant leur mandat.

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de nouveaux Directeurs Généraux, à compter du 30 octobre 2020 et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Paul JOUBERT**, de nationalité française, né le 13 avril 1965 à TOURS (37) demeurant [REDACTED]
- **Monsieur Ghislain TEZENAS DU MONTCEL**, de nationalité française, né le 2 juillet 1974 à VERSAILLES (78) demeurant [REDACTED]
- **Monsieur Sébastien DAGUENET**, de nationalité française, né le 11 mars 1977 à PARIS (75) demeurant [REDACTED]

Messieurs JOUBERT, TEZENAS DU MONTCEL et DAGUENET, présents et intervenants, déclarent accepter ces fonctions et qu'il n'existe de leurs chefs aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à ces nominations.

L'Associé Unique décide que les Directeurs Généraux ne percevront pas de rémunération pour l'exercice de leur mandat. Cependant, les Directeurs Généraux pourront percevoir le remboursement de leurs frais de déplacement et de représentation, sur justification.

Messieurs Cemalettin ORMAN et Carsten STORK conservent leurs mandats de Directeur Général.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 8 Avenue Hoche - 75008 Paris au 36, rue du Louvre- 75001 PARIS, à compter du 1^{er} novembre 2020.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique décide, qu'en conséquence de la décision qui précède, l'entête et l'article 4 des statuts seront modifiés comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 36, rue du Louvre – 75001 PARIS »

Le reste de l'article demeure inchangé.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

OPCI BVK-French-Immobilier

Représentée par INVESCO REAL ESTATE MANAGEMENT

Elle-même représentée par

Madame Marion Géniaux

DocuSigned by:
 *Marion Géniaux*
AC02E1C68A5C4E0...

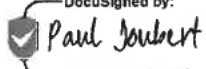
Monsieur Sébastien Daguenet

DocuSigned by:
 *Sébastien Daguenet*
C21C4BD444424DC...

M. Paul JOUBERT

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général

DocuSigned by:

5B3D310A8907468...

M. Ghislain TEZENAS DU MONTCEL

« *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général* »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général

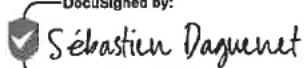
DocuSigned by:

60F8CDD096B4A6...

M. Sébastien DAGUENET

« *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général* »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général

DocuSigned by:

C21C4BD444424DC...